Courrier picard
PICARDIE MARITIME
SAMEDI 11 FÉVRIER 2023 | 1,70 € | N° 25409 | WWW.COURRIER-PICARD.FR

RÉFORME DES RETRAITES

Combien de manifestants dans la rue ce samedi ?

La bataille des chiffres va encore faire rage pour cette 4e journée de mobilisation. PAGES 2 ET 3

PHOTO KOX

INFLATION

COMMENT LES CONSOMMATEURS CHANGENT LEURS HABITUDES

PAGE 34

PHOTO MARION CRUZ

ABBEVILLE

DOUZE MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX À LA CITÉ SCOLAIRE

PAGE 9

QUAND LA CÔTE RECULE

L'érosion du littoral condamne de nombreuses maisons. Reportage à Criel-sur-Mer. PAGE 5

PHOTO FRED HASLIN

DEBOFFE
Parcs & Jardins
Cultive votre satisfaction
La 2ÈME CHAÎNE * À 50%
STIHL
DU 01/02 AU 28/02
*Chaînes coupées identiques
Amiens Saleux 03 22 33 24 70
Albert 03 22 75 25 55
Abbeville Buigny St Maclou 03 22 19 24 20
Roye 03 22 87 67 80
St Quentin Urvillers 03 23 65 81 47

ENVIRONNEMENT

La maison au bord de la falaise démolie

Retrouvez notre vidéo en scannant ce QR Code ou sur courrier-picard.fr

La maison de la rue Malartic se trouvait à quelques mètres du vide. À cet endroit, la falaise est haute de 70 mètres. (Photo FRED HASLIN)

CRIEL-SUR-MER Sous le coup d'un arrêté de mise en sécurité depuis deux ans, la maison située à l'extrémité de la rue Gontran-de-Malartic, à Criel-sur-Mer, a été détruite. Elle était menacée par l'érosion de la falaise.

JÉRÉMY HÉBRAS

« *L'histoire est en marche.* » Le maire de Criel-sur-Mer, Alain Trouessin, a beau connaître finement la problématique de l'érosion de la falaise et s'exprimer très régulièrement sur le sujet, il admet avoir « *un peu mal au ventre* » devant la scène qui se joue ce vendredi 10 février au matin, dans le quartier sur la falaise. Une pelleteuse démolit la maison qui se trouve à l'extrémité de la rue Gontran-de-Malartic, à quelques mètres seulement du vide.

Un paramètre forcément pris en compte par l'entreprise de démolition qui œuvre sous le soleil matinal. « *Sur un chantier comme celui-ci, on utiliserait une pelle mécanique de 27 tonnes. Ici, nous avons opté pour une 8 tonnes, étant donné la nature du sol* », explique Marc-Antoine Baudens, pelleur chez Démolaf, près d'Arras (Pas-de-Calais).

ÉROSION PAR LE HAUT

Comme le rappelle le maire de Criel, en cet endroit de la falaise, l'érosion se fait essentiellement par le haut. « *Il y a les vagues qui tapent le pied de falaise, bien sûr, mais les morceaux qui tombent sont essentiellement en hauteur. C'est dû au ruissellement des eaux de pluie, qui s'infiltrent dans la roche calcaire et provoquent l'érosion* », explique-t-il.

Début 2021, une partie de la falaise située sous la rue de Chevington (fermée depuis plusieurs années au public) subit trois effondrements consécutifs entre le 29 janvier et le 1er février. Le troisième éboulement est, de loin, le plus important : il se produit sur une longueur d'environ 60 mètres, sur toute la hauteur de la falaise, soit 70 mètres, et occasionne un recul de cinq mètres. La bâtisse sise au 29, rue Gontran-de-Malartic se retrouve subitement à 4-5 mètres du vide.

MISE EN SÉCURITÉ PUIS EXPROPRIATION

La commune la place alors sous le coup d'un arrêté de mise en sécurité, et choisit d'exproprier le propriétaire, un résident secondaire. Absent lors de la démolition, ce dernier n'a pas souhaité répondre à nos questions. « *Depuis, la rue de Chevington, qui longe la falaise, a encore été grignotée par l'érosion. C'était une bonne décision* », juge rétrospectivement Alain Trouessin. Après une estimation des Domaines, la Ville rachète la maison 100 000 euros, « *somme pour laquelle nous avons souscrit à un emprunt* », relate le maire. Une avance puisque la commune a ensuite été remboursée par la direction régionale des finances publiques, au titre du fonds Barnier, qui permet d'indemniser les expropriations de biens exposés à un risque naturel (*voir par ailleurs*).

Le fonds finance aussi la démolition de la maison, autorisée par un arrêté préfectoral, et la sécurisation du site. « *Nous allons reculer la clôture qui longe la rue de Chevington afin de l'éloigner du bord* », annonce le maire, qui peste contre les dégradations « *régulières* » de cette clôture.

UNE MAISON DÉJÀ DÉTRUITE, IL Y A SIX ANS

La semaine prochaine, la municipalité rencontrera les services de l'État et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) afin de « *faire un état des lieux et identifier des mesures à engager, par exemple sur l'assainissement, le ruissellement des eaux ou encore les poteaux Enedis* ». Quant à la maison de la rue Malartic, elle aura complètement disparu en début de semaine. Il y a six ans, presque jour pour jour, une villa avait été détruite à Mesnil-Val, hameau de Criel-sur-Mer, pour les mêmes raisons. ■

Le fonds Barnier finance les expropriations et l'adaptation

Sollicité ici par la Ville de Criel, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, peut être mobilisé par les collectivités, mais aussi des petites entreprises, des particuliers ou les services de l'État. Il dispose d'une enveloppe annuelle de plus de 200 millions d'euros, une somme qui varie chaque année selon le vote du Parlement en loi de finances. Il permet de financer les indemnités d'expropriation d'un particulier sous plusieurs conditions : un aléa brutal, dangereux et imprévisible ; le bien doit être assuré ; le bien est situé dans une zone où la connaissance de l'aléa indique une menace grave pour les vies humaines ; aucune mesure alternative de sauvegarde et de protection moins coûteuse n'est possible. Le fonds Barnier peut aussi être mobilisé pour des dépenses d'investissement (études, travaux…) dans le cadre de la prévention ou de la protection contre les risques naturels.

COMBIEN DE MAISONS CONCERNÉES PAR L'EROSION ?

En octobre 2021, la municipalité de Criel a organisé une réunion publique consacrée au recul du trait de côte. La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) y a présenté les conclusions d'une étude réalisée en 2016 et qui estime qu'à Criel-sur-Mer, onze habitations sont menacées à 20 ans, 35 à 50 ans et 70 à 100 ans. Cependant, l'estimation a été réalisée sur la base d'un recul de la falaise « *ne tenant pas compte du réchauffement climatique, qui accélère l'érosion* », avait expliqué un représentant territorial de la DDTM. Au début des années 2000, une dizaine de maisons avaient déjà fait l'objet d'expropriations.